



L'offre de monnaie

DOCUMENT D'INFORMATION

Certains peuvent s'interroger sur la raison pour laquelle la Banque du Canada ne peut accroître ou diminuer à volonté l'offre de monnaie, dans la mesure où elle règle l'offre de papier-monnaie en circulation.

Si la Banque ne le peut pas, c'est que les billets de banque qu'elle émet ne représentent qu'une petite fraction de l'ensemble de la monnaie circulant dans l'économie à un moment donné. La quantité de monnaie en circulation peut être mesurée de différentes manières. Quelques-unes de ces mesures, qui sont appelées « agrégats monétaires », sont décrites ci-dessous.

On désigne sous le nom de **M1** la monnaie fiduciaire (billets de banque et pièces de monnaie) en circulation ainsi que les comptes de chèques personnels et les comptes courants ouverts sur les livres des banques à charte.

Une mesure plus large, **M2**, englobe aussi les comptes d'épargne des particuliers et autres comptes de chèques, les dépôts à terme et les dépôts autres que ceux des particuliers dont les retraits sont soumis à préavis.

Mais comme les banques ne sont pas les seules à offrir la possibilité de constituer des dépôts, il est utile de disposer de mesures encore plus larges. **M2+** comprend tous les dépôts recueillis par les institutions de dépôt parabancaires, les fonds communs de placement du marché monétaire ainsi que les rentes individuelles souscrites auprès de compagnies d'assurance vie. **M2++** englobe **M2+** majoré de tous les autres types de fonds communs de placement et des obligations d'épargne du Canada.

Les taux d'intérêt influencent l'offre

Les banques commerciales et autres institutions financières créent la plus grande partie des actifs servant de monnaie en octroyant des prêts aux

particuliers et aux entreprises. En ce sens, les institutions financières sont également créatrices de monnaie.

La Banque du Canada règle indirectement le taux d'expansion monétaire par l'influence qu'elle exerce sur les *taux d'intérêt à court terme*. Si une variation de ces taux intervient, celle-ci se répercute sur d'autres taux d'intérêt, tels que ceux applicables aux emprunts que les consommateurs contractent auprès des banques commerciales. Quand les taux augmentent, les consommateurs et les entreprises sont portés à détenir moins de monnaie, à emprunter moins et à rembourser une partie de leurs emprunts. Il en résulte un ralentissement de la croissance de **M1** et des autres agrégats monétaires au sens large.

La Banque surveille le rythme de l'expansion

Des indicateurs tels que **M1** fournissent des informations utiles sur les changements affectant l'économie. La quantité disponible de monnaie et de crédit doit s'accroître dans le temps, et la Banque du Canada doit veiller à ce que le rythme d'introduction de la monnaie supplémentaire dans l'économie soit compatible avec une croissance stable à long terme.

Les études économiques effectuées à la Banque tendent à montrer que le rythme de croissance de **M1** fournit une information utile sur le niveau futur de production de l'économie. Le rythme de croissance des agrégats plus larges est un bon indicateur précurseur du taux d'inflation.

L'objectif de la *politique monétaire* de la Banque du Canada est de promouvoir un niveau de dépense des Canadiens qui soit compatible avec l'objectif de *stabilité des prix* de la Banque. Celui-ci consiste à maintenir la hausse du niveau des prix à l'intérieur de la fourchette *cible de maîtrise de l'inflation*. En influençant le rythme d'expansion de l'offre de monnaie et du crédit, il est possible de stabiliser la dépense totale en biens et services.